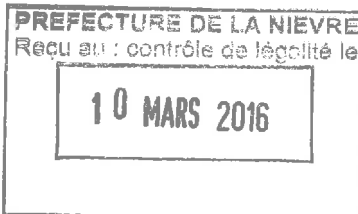




Publication le 10 MARS 2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



D-2016-15

L'an **deux mille seize**, le **premier mars**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal : **23 février 2016**

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme DUBOIS, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, M. FICHOT, Mme VATAN (*jusqu'à 19 h 00*), M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme LAROCHE, Mme POIRIER, M. MORAND, Mme DUCOURTIOUX, M. COIGNET, Mme MARCEL (*jusqu'à 21 h 30*), M. GUERIN, Mme THOMAS, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRAILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : Mme VATAN à Mme ROBIN-CHAUVOT (*à partir de 19 h 00*), Mme MARCEL à Mme BONNICEL (*à partir de 21 h 30*).

Monsieur Olivier SICOT a été désigné Secrétaire de séance.

OBJET : Régisseurs d'avances et de recettes – Fixation des indemnités de responsabilité.

Monsieur FRIAUD, premier Adjoint, expose que la mise en œuvre de régie d'avances et de recettes est nécessaire dans le cadre du rendu des missions de service public. Les régies sont gérées par des agents titulaires, stagiaires ou contractuels, le cas échéant.

Des responsabilités particulières incombent aux régisseurs :

- obligation de souscrire une assurance à titre personnel,
- gestion des deniers publics.

Cette responsabilité est reconnue par le versement d'une « indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes » qui est fixée sur la base d'un barème défini par l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001 :

Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement (en euros)	Montant de l'indemnité de responsabilité annuelle (en euros)
Jusqu'à 2.440	110
De 2.441 à 3.000	110
De 3.001 à 4.600	120
De 4.601 à 7.600	140
De 7.601 à 12.200	160
De 12.201 à 18.000	200
De 18.001 à 38.000	320
De 38.001 à 53.000	410
De 53.001 à 76.000	550
De 76.001 à 150.000	640
De 150.001 à 300.000	690
De 300.001 à 760.000	820
De 760.001 à 1.500.000	1050
Au-delà de 1.500.000	46 par tranche de 1.500.000

En conséquence,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (art. R 1617-1 à 1617-5-2),
- Vu les arrêtés ministériels du 20 juillet 1992, du 28 mai 1993 et du 3 septembre 2001,
- Vu le décret n° 2005-1601 du 19 décembre 2005 relatif aux régies de recettes, d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- Vu l'instruction codificatrice du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie n° 06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- Considérant qu'il est nécessaire de reconnaître les responsabilités des régisseurs au sein des services municipaux,

ce dossier a été examiné en commission du personnel le vendredi 19 février 2016.

C'est pourquoi Monsieur FRIAUD propose :

- d'adopter la mise en œuvre de cette indemnité allouée aux régisseurs titulaires et régisseurs intérimaires. Ces derniers percevront l'indemnité de responsabilité en lieu et place du régisseur titulaire au prorata de la durée du remplacement ;
- d'adopter l'application de toute modification réglementaire intervenant relative aux montants et conditions d'attribution du montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement et au montant de l'indemnité de responsabilité annuelle.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces nouvelles dispositions.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Varenes-Vauzelles, le 3 mars 2016

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Isabelle BONNICEL', written over the printed name.

Isabelle BONNICEL